
Mot d'accueil de Grégory Doucet, Maire de Lyon
Journée RGPD (Règlement Général de Protection des Données) à Lyon
Salon Justin Godart
Mardi 13 septembre
(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et Messieurs,

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi, en tant que Maire de Lyon, de pouvoir vous accueillir ce matin dans nos beaux salons de l'Hôtel de Ville, pour cette journée tant attendue de rencontre, d'échanges et de discussions.

Autour de la question du règlement général de protection des données. Une thématique qui, forcément, prend de plus en plus de place dans un monde où le numérique se développe à vitesse accélérée. Et qui n'est pas simple : économiquement, techniquement, juridiquement, éthiquement, écologiquement ... avec un maître mot : *sen-si-bi-li-sation*.

Une journée organisée par la CNIL et l'AFCDP, dont je remercie instamment et sincèrement les représentantes et représentants présents aujourd'hui parmi nous ... et qui est une première. Le caractère inédit, innovant, pionnier de cette démarche est à souligner. Puisque cette initiative, qui répond à un besoin évident – *les réservations ont été closes très vite face à l'afflux important des demandes* – inaugure un tour de France régulier de la CNIL, qui souhaite ainsi développer une plus grande proximité avec les praticiens et les experts sur le terrain. Et contribuer au développement de la culture de la protection des données personnelles sur le territoire.

Je vois évidemment tout cela d'un très bon œil. En effet, la ville de Lyon adhère à l'AFCDP depuis déjà plus de dix ans. L'actuel exécutif que je dirige, depuis 2020, a pour la question des libertés fondamentales un intérêt aigu. Qui plus est, nous avons mis, en ce qui concerne la ville, une organisation et des moyens très importants – *et même, je crois, assez rares pour ce qui est de la France* – ce qui traduit une implication locale forte sur les sujets RGPD avec l'AFCDP, pour la promotion de la protection des données et la mise en relation des délégués à la protection des données.

Je crois que ce qui nous motive toutes et tous aujourd'hui : c'est la confiance. Comment la conserver ? Comment la faire grandir ? La confiance est une force sur laquelle s'appuyer. Sans elle, en revanche, nous ne pouvons rien faire.

Aussi, une telle journée fait particulièrement sens pour nous et nous sommes ravis de vous voir aussi nombreux, aussi curieux, aussi décidés. Je dois préciser que j'attache, personnellement, une grande importance aux autorités indépendantes, au regard surtout de la sensibilité toute particulière du sujet. C'est évidemment une chance qu'il faut bien mesurer de pouvoir compter sur l'accompagnement par la CNIL des collectivités, s'agissant de cette question d'approche complexe. Autrement dit, il faut vraiment se réjouir que la CNIL ne soit pas seulement « gendarme » des manquements à la protection des données, mais aussi engagée pour l'assistance et le soutien comme une ressource bienveillante destinée à nous améliorer. Dans ce registre, je me permets d'indiquer que je trouve très intéressant que la CNIL propose des MOOC RGPD, comportant un module spécifique à l'intention des collectivités.

Cette question de la protection des données, pour nous collectivités, entreprises, institutions, il est difficile – *ça serait même absurde, ou contreproductif* – de ne pas l'insérer dans une problématique plus large de réflexion autour du numérique.

Vous le savez, longtemps, dans les administrations comme dans les entreprises, le numérique a été considéré comme un sujet seulement technique. On nous demandait d'investir dans du matériel et des applications modernes et de nous assurer que nos outils fonctionnaient correctement. Aujourd'hui, on constate que le numérique a complètement reconfiguré nos façons de travailler.

Les services numériques sont devenus une porte d'entrée majeure vers le service public – ce qui, d'ailleurs peut être considérée comme un atout ou une difficulté, suivant les usagers. L'inclusion numérique est, de ce fait, une préoccupation centrale relativement aux principes d'égalité, de non-discrimination, de plein exercice de la citoyenneté. Par ailleurs, nos organisations elles-mêmes sont à certains égards dépossédées de la maîtrise

de leur environnement numérique, subissant les obsolescences logicielles, les mises à jour qui poussent à un renouvellement fréquent du matériel.

Plus largement la maîtrise des données, la fourniture des technologies deviennent enjeux de souveraineté nationale, en termes de sécurité, d'emploi ou encore de fiscalité. Et je ne dis rien de l'actuel mouvement massif vers l'hébergement « cloud ».

Ensuite, j'ai dit en préambule que le numérique se développait de manière accélérée. On pourrait même parler de croissance exponentielle, en tout cas vertigineuse. Forcément dans une collectivité comme la nôtre, qui fait partie des collectivités retenues par le programme des 100 villes intelligentes et climatiquement neutres d'ici 2030 ... dans une ville où nous avons officiellement voté en conseil municipal l'état d'urgence climatique, dès le début de mandat ... vous vous doutez que nous sommes très portés par l'ambition de déployer un numérique soutenable, adapté au monde d'aujourd'hui et de demain, qui s'inscrive dans une perspective de transition écologique.

L'empreinte environnementale du matériel informatique et de son utilisation, en termes de consommation de ressources naturelles, de production de déchets peu recyclés, voire même peu recyclables est une difficulté incontournable à résoudre pour qui se fixe comme objectif d'atténuer le réchauffement climatique et de préserver les grands équilibres du vivant.

A Lyon, nous avons fait le choix d'une approche plus sobre, amenant à interroger les achats pour éviter le superflu, à créer les conditions pour permettre l'augmentation de la durée de vie du matériel, aller vers du matériel reconditionné là où les usages le permettent.

Et puis, nous travaillons à la valorisation des données que nous manipulons au quotidien, de façon à ce que celles-ci puissent être une aide à la décision, au suivi et à la construction de politiques publiques. Autrement dit, nous poursuivons un objectif de minimisation des données personnelles collectées. Et je crois que cette contrainte de « sobriété » que nous nous fixons – *le terme est particulièrement d'actualité* – s'accorde particulièrement bien à au moins deux principes généraux du RGPD. Plus précisément, je pense à celui d'une « durée de conservation limitée » et à celui de « proportionnalité et de pertinence ». Dans la donnée, comme pour le reste, éviter le gâchis est une composante primordiale de l'impératif de responsabilité.

J'en profite pour remercier mon adjoint Bertrand Maes qui s'attèle à ces missions ardues dans le cadre de sa délégation avec l'aide du service conduit par François Pallin, que je salue.

Hors du sujet RGPD qui nous rassemble et des questions afférentes à ces soucis de souveraineté et de sobriété numériques - *que je viens rapidement d'évoquer* ... et qui forment deux piliers essentiels de notre stratégie numérique ... je dois vous confier, chère Marie-Laure Denis, cher Pierre Olivier Gibert, qu'il y a quelques enjeux éthiques sur lesquels vos points de vue sont intéressants pour nos communes. Je pense, par exemple, aux usages numériques relatifs au cadre éducatif et à la question de la vidéosurveillance/vidéo protection par caméras qui, potentiellement peut comporter des risques pour la protection des libertés individuelles.

En conclusion, on s'accordera pour reconnaître que les dilemmes à trancher ne manquent pas, si nous voulons trouver le bon dosage et le parfait équilibre pour agir efficacement à la fois dans le respect du droit et au bénéfice de l'intérêt général.

Je souhaite donc à tout le public présent aujourd'hui de trouver les réponses qu'il est venu chercher.

Bonne journée à toutes et tous, je vous remercie.